

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE PERSONNALISÉE D'EXPLOITATION
DE L'AÉROPORT DE BRIVE VALLÉE DE LA DORDOGNE

L'an deux mille vingt-deux et le 08 décembre à 16h00, le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée d'Exploitation de l'Aéroport de Brive Vallée de la Dordogne, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Brive 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE - salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Julien BOUNIE.

La convocation a été établie et affichée le 1^{er} décembre 2022.

DELEGUES PRESENTS :

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Julien **BOUNIE**, Conseiller Communautaire délégué

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Yves **GARY**, Vice-Président

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur François **PATIER**, Conseiller Communautaire délégué

Conseil Départemental de la Corrèze : Madame Pascale **BOISSIERAS**, Conseillère Départementale (Suppléante de M. COMBY)

CCI de la Corrèze : Madame Françoise **CAYRE**, Présidente

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS :

Conseil Départemental de la Corrèze : Monsieur Francis **COMBY**, Vice-Président

Conseil Départemental de la Corrèze : Monsieur Jean-Jacques **DELPECH**, Conseiller Départemental

Conseil Régional Nouvelle Aquitaine : Monsieur Philippe **NAUCHE**, Vice-Président

Conseil Départemental du Lot : Monsieur Frédéric **GINESTE**, Vice-Président

Le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Pascale BOISSIERAS pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION : 2022-37 – DM n°3 – Exercice 2022 – Section Fonctionnement – Augmentation des crédits

RAPPORTEUR : M. Julien BOUNIE, Président

Il convient de prendre une décision modificative afin de prendre en compte les crédits budgétaires suivants :

Le Conseil d'Administration sur décision du Président,

- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022 sont insuffisants,


- décide de modifier l'inscription comme suit :

INTITULE DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	Comptes	Montants €	Comptes	Montants €
Fournitures non stockables (eau, énergie)	6061	50 000,00		
Carburants	6066	10 000,00		
Autre matières et fournitures	6068	30 000,00		
Sous-traitance générale	611	20 000,00		
Maintenance	6156	100 000,00		
Divers : Formation	6183	50 000,00		
Transports sur achats	6241	10 000,00		
Frais de nettoyage des locaux	6283	10 000,00		
Autres services extérieurs	6288	10 000,00		
Cotisation foncière des entreprises	635111	10 000,00		
Dégrèvements d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices			7717	100 000,00
Autres produits exceptionnels			778	200 000,00
TOTAUX FONCTIONNEMENT		300 000,00		300 000,00

C'est ce que je soumets à votre approbation.

Nombre de membres en exercice : 8
Nombre de membres présents : 5
Nombre de suffrages exprimés : 5
Votes : Pour : 5
Contre : 0
Abstention : 0

Adopté à l'unanimité


Pour extrait certifié conforme
Le Président du Conseil d'Administration
Julien BOUNIE

Délibération certifiée exécutoire,
Enregistrée en Sous-Préfecture le 13/12/2022
Publiée et notifiée le 13/12/2022

Le délai de recours contre cette délibération devant le Tribunal Administratif est fixé à 2 mois à compter de sa publication.